

Racisme, antisémitisme et xénophobie : la tolérance résiste mais les actes racistes demeurent à un niveau préoccupant

Le 25 juin 2026, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) publie le 36^e rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie qui sera remis officiellement au Premier ministre le 30 juin.

La tolérance se maintient à un niveau historiquement élevé, mais la dynamique des opinions n'est pas la même que celle des actes racistes et antisémites.

L'année 2025 reste marquée par un niveau élevé d'actes racistes, avec 9 737 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux recensés par le ministère de l'Intérieur, soit une hausse de 5% par rapport à 2024, après une hausse de 11% par rapport à 2023 (source SSMSI).

Dans ce contexte, la CNCDH s'inquiète du désengagement des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO).

« En sa qualité de rapporteur national indépendant en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la CNCDH appelle le Gouvernement à mener une politique publique exigeante de lutte contre toutes les formes de racisme, dans le respect du cadre universaliste de la République »

Jean-Marie Burguburu, Président de la CNCDH

La tolérance en hausse malgré la persistance de préjugés

La tolérance est en hausse de manière tendancielle depuis 1990. En 2025, l'indice longitudinal de tolérance (ILT) s'établit à 64/100, soit le 4^{ème} meilleur score depuis 1990.

Cependant, cette amélioration globale masque des disparités persistantes.

Les stéréotypes racistes restent profondément ancrés pour certains groupes. Les Roms demeurent la minorité la moins acceptée, perçus comme un groupe « à part » par 64 % de la population. Par ailleurs :

- 59 % pensent que « de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale » ;
- 44 % pensent que « l'immigration est la principale cause de l'insécurité » ;
- 35 % pensent que « les Juifs ont un rapport particulier à l'argent » ;
- 23 % pensent que « les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment français ».

Le baromètre 2025 révèle également une forte polarisation générationnelle : les jeunes générations progressent nettement en matière de tolérance, avec 25 points d'écart entre la cohorte née après 1987 et celles nées avant 1966.

Les faits antisémites demeurent à un niveau très inquiétant

Après l'explosion des actes antisémites, dans le contexte post-7 octobre 2023, la CNCDH alerte sur le niveau encore très élevé des faits antisémites recensés par le ministère de l'Intérieur (source DNRT), soit 1320 faits antisémites recensés en 2025.

La CNCDH note en particulier :

- un nombre de faits extrêmement inquiétant, rapporté à la taille de la minorité juive.
- une surexposition des Juifs de France aux faits de violences contre les personnes, en terme de nature des faits recensés.

Une hausse des autres faits racistes, en particulier des faits antimusulmans

Le ministère de l'Intérieur (source DNRT) recense en 2025 :

- 326 faits antimusulmans, en forte hausse (+88 % par rapport à 2024)
- 1 643 autres faits racistes et xénophobes, en hausse de 17 % par rapport à 2024.

Un phénomène de sous-déclaration massif

1,2 million de personnes âgées de plus de 14 ans se déclarent chaque année victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste (Enquête VRS publiée en décembre 2023).

Or, 97 % d'entre elles ne portent pas plainte. La sous-déclaration ne recule pas en France.

Elle s'explique notamment par la défiance envers les institutions, les difficultés à porter plainte, la peur des représailles et un découragement lié au faible nombre des condamnations prononcées.

Une réponse judiciaire encore très en-deçà des enjeux

En 2024 (dernières données disponibles transmises par le ministère de la Justice), malgré une explosion du nombre d'actes enregistrés, la réponse pénale reste insuffisante :

- 10 035 affaires traitées par les parquets (+17 % par rapport à 2023) ;
- 7 884 personnes mises en cause pour des infractions à caractère raciste (+16 % par rapport à 2023)
- Moins de 5 infractions criminelles à caractère raciste ont donné lieu à une condamnation.

Le taux de classement sans suite demeure très élevé, bien au-dessus du contentieux général. En revanche, le taux de poursuite au regard des alternatives aux poursuites a progressé.

En tout état de cause, le faible nombre des condamnations nourrit le sentiment d'impunité des auteurs et la défiance des minorités victimes vis-à-vis des institutions.

La CNCDH note une défaillance massive de la réponse pénale aux discriminations, avec selon les années entre 0 et 8 condamnations par an.

Focus 2025 : La construction du racisme chez l'enfant

Le rapport porte une attention particulière à la construction du racisme chez l'enfant, un sujet encore insuffisamment exploré mais crucial pour l'élaboration de politiques de prévention.

Les données sont alarmantes : 3 851 actes racistes et antisémites ont été recensés dans les écoles, collèges et lycées lors de l'année scolaire 2024-2025, soit une hausse continue par rapport aux années précédentes. Les préjugés se forment très tôt, avant même que l'enfant ne dispose des outils cognitifs pour en saisir le sens, à travers les mécanismes de socialisation familiale, scolaire, médiatique et numérique.

La CNCDH recommande notamment de :

- développer des supports pédagogiques adaptés à la petite enfance présentant une diversité des corps, des cultures, des origines ;
- renforcer la formation initiale des professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale aux processus de construction des préjugés ;
- encadrer les médias et plateformes numériques face aux contenus haineux auxquels les jeunes sont exposés ;
- soutenir la recherche pluridisciplinaire sur la fabrique du racisme dès le plus jeune âge.

Des pouvoirs publics insuffisamment mobilisés

La CNCDH relève un déficit persistant du portage politique en matière de lutte contre toutes les formes de racisme : retard dans le pilotage du PRADO, mise en œuvre décevante de ce plan, malgré un niveau très élevé des actes racistes, et la diffusion de rhétoriques intolérantes voire haineuses par certains responsables politiques, fréquemment amplifiées par des médias d'opinion.

La CNCDH est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (INDH). Institution collégiale et indépendante fondée en 1947, la CNCDH a plusieurs mandats spécifiques, dont celui de rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, que le législateur lui a confié en 1990. Dans le cadre de ce mandat, la CNCDH remet chaque année un rapport au gouvernement.

Le rapport, les Essentiels et les contributions sont disponibles sur le site Internet